



VL/BL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL *Délibération n° 2026-47*

L'an deux mil vingt-six,
le : **Mardi 16 juin**, à dix-huit heures et trente minutes,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Madame Véronique LOUWAGIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2026.

Nombre de
Conseillers :

en exercice : **29**

présents : **25**

Pouvoirs : **4**

PRÉSENTS : Mme Véronique LOUWAGIE, M. Didier COUSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Pascal SAMSON, Mme Emilie TISON, Mme Marie-José MARTIN, M. Mehdi AFIF, Mme Marie-Laure LERAISNIER, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nicole GONDOUIN, M. Abdellah LHESSANI, M. Pascal RAISON, Mme Patricia ERNOUX, Mme Marina BELLET, M. Guillaume LESEIGNEUR, Mme Mélissande HUBY, Mme Claire COQUELIN, M. Emmanuel DAEMERS, Mme Juliette CHARPENTIER-SEGUIN, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Corine LE BLÉVEC, M. Jean-Yves GARCIA, M. Ufuk CAGLAYAN, M. Vincent COLLO et M. Mickaël MESNIL.

OBJET :

**CONSEIL DE
SURVEILLANCE DU
CENTRE
HOSPITALIER DE
L'AIGLE - NOUVELLE
DÉSIGNATION D'UN
REPRÉSENTANT DE
LA VILLE DE L'AIGLE**

Absents ou excusés : M. Sébastien CHEVALIER qui a donné pouvoir à M. Didier COUSIN, M. Lionel GONNET qui a donné pouvoir à M. Jean-Marie GOUSSIN, M. Fabien REGNIER qui a donné pouvoir à Mme Marie-José MARTIN et Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE.

Madame Emilie TISON a été nommée Secrétaire de Séance.

Par délibération n° 2026-21 du 14 avril 2026, le Conseil Municipal a désigné Madame Nathalie LENÔTRE en qualité de représentante de la Ville de L'AIGLE au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier de L'AIGLE.

Or il s'avère que, conformément à la réglementation, un seul et unique représentant de la Ville de L'AIGLE, qu'il soit Maire, Adjoint au Maire ou Conseiller Municipal, est autorisé à siéger dans cette instance.

Aussi, souhaitant vivement poursuivre son investissement pour la défense du centre hospitalier aiglon, Madame le Maire propose de la nommer au sein du Conseil de Surveillance en remplacement de Madame Nathalie LENÔTRE, précédemment désignée.

En conséquence, le Conseil Municipal est appelé à désigner un nouveau représentant de la Ville de L'AIGLE pour siéger au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier et, dans ce cadre, Madame le Maire se porte candidate à cette fonction.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Quand il y a lieu de procéder à une nomination, l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le vote a lieu au scrutin secret, toutefois le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin. Madame le Maire propose de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret et de faire un vote à main levée.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Par 28 voix POUR et Madame le Maire qui a déclaré ne pas
prendre part au vote,***

➤ ***DÉSIGNE Madame Véronique LOUWAGIE, Maire de
L'AIGLE, en qualité de représentante de la Ville de L'AIGLE
au sein du Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de
L'AIGLE.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Véronique Louwagie
Véronique LOUWAGIE